



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de procurations : 18

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD



---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**

**SMET 71 - Conventions de traitement des ordures ménagères et d'apport des déchets recyclables au centre de tri de Dijon métropole**

Le SMET 71, Syndicat Mixte d'Étude et de Traitement des ordures ménagères a notamment pour compétence le traitement des ordures ménagères et assimilées et des déchets recyclables. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le périmètre du SMET 71 s'est agrandi avec l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot-Monceau (CUCM). Il regroupe désormais 459 000 habitants répartis sur 359 communes.

Or, d'une part des travaux d'agrandissement pour accueillir les déchets de la CUCM au sein de l'usine de traitement des ordures ménagères ECOCEA à Chagny (71) et des travaux de remise en état faisant suite à un incendie survenu en mars 2023 ont été engagés et sont toujours en cours, d'autre part, un important programme de travaux va débuter au 1<sup>er</sup> janvier 2024 visant à augmenter les capacités d'accueil du centre de tri du SMET 71 situé à Torcy en vue de son adaptation aux nouvelles consignes de tri.

Pour ce faire, le SMET 71 doit se tourner de manière temporaire vers des exutoires extérieurs afin de :

- Traiter les ordures ménagères de la CUCM dans l'attente de la finalisation des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du site d'ECOCEA
- Trier une partie de sa collecte sélective de déchets recyclables pendant la période de travaux de son centre de tri

L'UVE ainsi que le nouveau centre de tri de Dijon métropole présentant des capacités disponibles pour répondre à ce besoin, Dijon métropole et le SMET71 se sont donc rapprochés pour optimiser la gestion de leurs équipements et du service public dont ils ont la charge.

Il est proposé de mettre en œuvre pour 2024 deux conventions de prestations de services ayant pour objet :

- le traitement d'ordures ménagères du SMET 71 à l'UVE de Dijon métropole,
- l'accueil et le tri de déchets recyclables du SMET 71 sur le nouveau centre de tri de Dijon métropole.

Ces conventions définissent les modalités techniques et financières afférentes aux parties et sont conclues pour une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, renouvelables une fois pour une durée de 6 mois.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention de traitement des ordures ménagères du SMET 71
- **d'approuver** la convention de traitement des déchets recyclables du SMET 71
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN      POUR : 84                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 18 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN